

# 18 Taux d'accès à l'enseignement supérieur

Pour les générations d'élèves nés entre 1990 et 1995, le taux d'accès à l'enseignement supérieur des élèves présents à 17 ans dans l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice est resté stable. Cependant, l'écart entre les garçons et les filles est de près de 10 points de pourcentage en faveur des femmes. Les écarts sont également marqués en fonction de la forme de secondaire suivie. Ainsi, trois quart des élèves d'une classe d'âge issus du général accèdent à l'enseignement supérieur pour un tiers des élèves issus de l'enseignement technique de qualification. Le taux d'accès à l'enseignement supérieur des détenteurs du CESS de l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice est de 78 % pour les filles ayant obtenu leur CESS en 2011 et de 76 % pour les garçons. Plus de 90 % des élèves entrent dans l'enseignement supérieur l'année d'obtention du CESS.

Le taux d'accès à l'enseignement supérieur des élèves issus de l'enseignement secondaire de la Fédération Wallonie-Bruxelles est abordé sous deux angles complémentaires. La première approche présente l'entrée dans l'enseignement supérieur en fonction de l'année de naissance de l'élève et la seconde suivant l'année d'obtention du CESS.

## Taux d'accès à l'enseignement supérieur des élèves présents dans l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice selon le sexe – en fonction de l'année de naissance 1990-1995 (fig. 18.1)

La première approche présente l'entrée dans l'enseignement supérieur des jeunes nés entre 1990 et 1995. Les jeunes nés en 1990 sont susceptibles d'entrer dans l'enseignement supérieur à partir de l'année académique 2008-2009, ceux nés en 1995 à partir de l'année académique 2013-2014. Pour chaque génération, la période d'observation s'étend de la première année théorique d'entrée dans l'enseignement supérieur à l'année académique 2013-2014. Le nombre d'étudiants d'une génération entrant dans l'enseignement supérieur pour la première fois en Fédération Wallonie-Bruxelles (étudiants de 1<sup>re</sup> génération<sup>1</sup>) est comparé au nombre d'élèves de 17 ans dans l'enseignement secondaire en Fédération Wallonie-Bruxelles l'année précédant la première année théorique d'entrée dans l'enseignement supérieur. Ainsi le nombre d'étudiants nés en 1990 est comparé aux élèves de 17 ans présents dans l'enseignement secondaire en 2007-2008. La cohorte a été subdivisée selon le sexe et la forme d'enseignement secondaire suivie<sup>2</sup>. L'addition des taux d'accès par année académique forme le taux d'accès total d'une génération (étudiants nés une année déterminée) à la fin de la période d'observation (soit 2013-2014).

Le taux d'accès à l'enseignement supérieur à 18 ans (âge théorique d'accès à l'enseignement supérieur) des élèves présents à 17 ans dans l'enseignement secondaire ordinaire est assez stable tant pour les garçons (24,1 % pour la génération 1990 et 24,9 % pour la génération 1995) que pour les filles (34,9 % pour la génération 1990 et 33,7 % pour celle de 1995). Ce taux varie selon la forme d'enseignement secondaire suivi. Ainsi un garçon sur deux inscrits à 17 ans dans l'enseignement général et trois filles sur cinq entrent l'année suivante dans l'enseignement supérieur. En revanche, pour les élèves issus de l'enseignement technique ou artistique de qualification le taux d'accès à cet âge est de 7,8 % pour les garçons de la génération 1995 et de 13,6 % pour les filles de cette même génération. Pour l'ensemble de la génération 1993, le taux d'accès (que ce soit à 18, 19 ou 20 ans) est de 49,4 % pour les garçons et de 61,7 % pour les filles. Enfin, le taux d'accès des élèves entrant dans l'enseignement supérieur après 20 ans peut-être estimé à 4 % pour les garçons et à 3 % pour les filles.

Les résultats de cette première approche sont influencés par le retard scolaire acquis dans l'enseignement secondaire et son corollaire l'abandon scolaire sans diplôme ainsi que par le fait que seule une infime partie des élèves issus de l'enseignement professionnel aura la possibilité de s'inscrire dans l'enseignement supérieur (après une 7<sup>e</sup> P).

## Taux d'accès à l'enseignement supérieur des détenteurs du CESS de l'enseignement secondaire de plein exercice selon le sexe – en fonction de l'année de délivrance du CESS (fig. 18.2)

Une seconde approche, qui consiste à évaluer la proportion d'élèves obtenant le CESS dans l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice une année donnée (entre 2009 et 2013) qui entre dans l'enseignement supérieur, vient compléter la première approche. Tout à fait logiquement, cette seconde approche présente des taux supérieurs à la première approche puisque seuls les élèves ayant obtenu le titre permettant l'accès à l'enseignement supérieur sont pris en compte.

La quasi totalité des étudiants entrent dans l'enseignement supérieur dans les deux années suivant l'obtention du CESS. Ainsi, le taux d'accès l'année académique après l'obtention du CESS est de 68,1 % pour les garçons et de 71,5 % pour les filles ayant obtenu leur CESS en 2013. La différence entre les garçons et les filles est, ici, moins importante que dans la première approche.

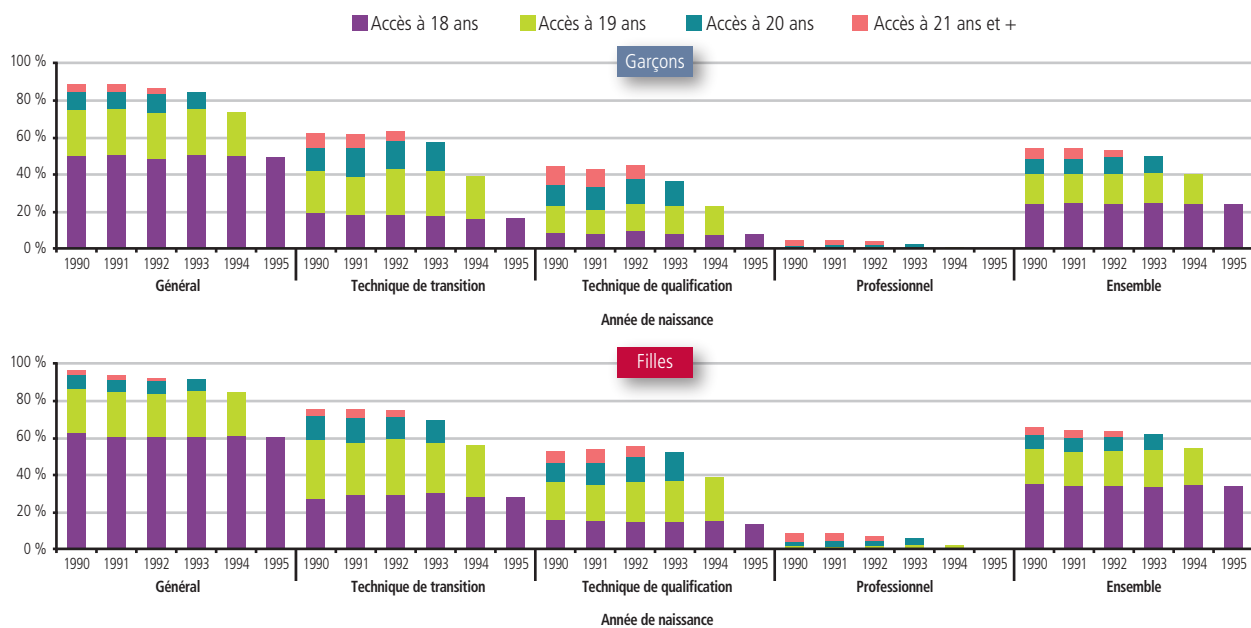
Le taux d'accès direct, pour les garçons ayant obtenu leur CESS en 2013, est de 89,9 % pour les élèves issus de l'enseignement général, 77,6 % pour ceux issus du technique de transition, 52,5 % pour ceux issus de technique de qualification et de 12,3 % pour ceux issus de l'enseignement professionnel. Pour les filles ces taux sont respectivement de 90,3 %, 82,2 %, 60,8 % et 16,8 %. Les taux d'accès à l'enseignement supérieur l'année suivant la délivrance du CESS sont en augmentation depuis 2009 quelle que soit la forme d'enseignement et ce tant pour les garçons que pour les filles. La différence se marquant particulièrement dans les sections de qualification avec une augmentation de plus de 20 % du taux d'accès. L'hypothèse peut être émise que la crise et les difficultés pour les jeunes à trouver du travail incitent de plus en plus les élèves, déjà détenteurs d'un diplôme qualifiant leur permettant l'accès au marché du travail, à prolonger leurs études.

Plus de trois quarts des élèves ayant obtenu leur CESS en 2011 sont rentrés dans l'enseignement supérieur entre 2011-2012 et 2013-2014 (76,0 % des garçons et 78,3% des filles).

1 Les étudiants pris en compte sont issus de la base de données du Cref pour les étudiants des universités et de la base de données SATURN pour l'enseignement supérieur dans les hautes écoles (HE). Les étudiants des écoles supérieures des arts (ESA) ne sont pas pris en compte vu le manque important de données nécessaires au calcul de l'indicateur. Ne sont pris en compte que les étudiants pour lesquels la provenance du secondaire effectué en FW-B est connue. Les taux d'accès sont de ce fait légèrement sous-estimés. Les mêmes sources sont également utilisées pour la 2<sup>e</sup> approche.

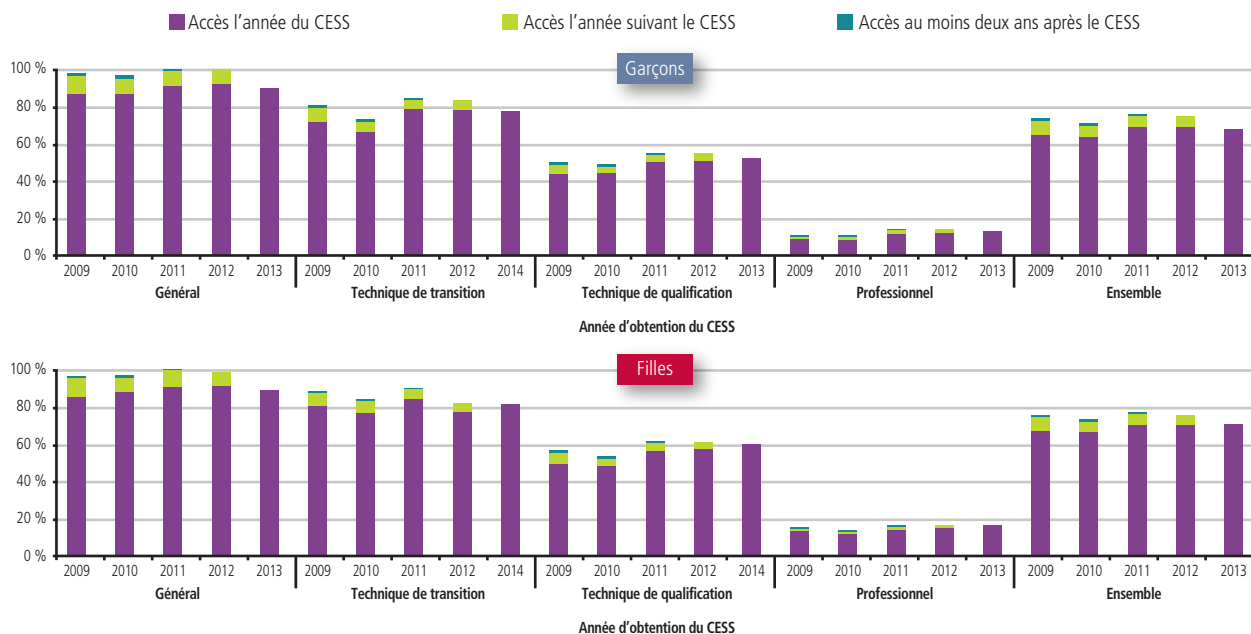
2 Les étudiants pour lesquels la forme d'enseignement secondaire n'est pas connue dans les bases de données du Cref et de SATURN, ont été répartis dans les mêmes proportions que les étudiants pour lesquels l'information est connue et ce, année par année et suivant le lieu de scolarisation (universités/SHU).

18.1 Taux d'accès à l'enseignement supérieur des élèves présents dans l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice selon le sexe – en fonction de l'année de naissance 1990 à 1995



Les garçons nés en 1990 et issus de l'enseignement général sont 49,8 % à accéder à l'enseignement supérieur à 18 ans (en 2008-2009) ; c'est le cas de 62,2 % des filles.

18.2 Taux d'accès à l'enseignement supérieur des détenteurs du CESS de l'enseignement secondaire de plein exercice selon le sexe – CESS délivrés de fin 2008-2009 à fin 2012-2013



Les garçons ayant obtenu un CESS dans l'enseignement général en 2013 sont 90,3 % à accéder à l'enseignement supérieur la même année ; c'est le cas de 89,9 % des femmes.